

## Description et historique de la réserve naturelle des Rigoles de Vionnaz

La réserve naturelle des Rigoles de Vionnaz est située au sud de la commune. Classé comme bas-marais d'importance nationale en 1994, le site des Rigoles de Vionnaz constitue une vaste zone marécageuse, arrondie par une grande zone tampon.

Les Rigoles de Vionnaz sont le vestige de l'exploitation de la tourbe ; elles permettaient le drainage de la tourbe par les eaux de la Greffaz. Cette rivière déversait ses alluvions dans le marais, ce qui provoqua son assèchement et son engorgement, le vouant ainsi, de même que sa biodiversité, à disparaître.

Pro Natura, avec l'aide de la Confédération et du Canton, effectua des travaux de revitalisation afin de redonner vie à ce milieu particulier : création d'un grand étang pour les oiseaux, aménagement de rives humides pour la flore ainsi que des petites gouilles pour les batraciens et des interventions hydrauliques furent menées pour l'alimentation en eau de la zone. Deux ans plus tard, Pro Natura acquit 12.7 ha de terrains dans cette zone ce qui permit de constituer une vaste zone tampon sans engrais, garantissant ainsi une bonne qualité à l'eau de la nappe phréatique alimentant le site marécageux.



La faune et la flore ont, depuis lors, repris leurs droits et on peut y apercevoir de nombreux oiseaux des zones humides tels les grèbes castagneux, les rousserolles effarvates, mais également une belle diversité de plantes et d'insectes inféodés aux milieux humides.

### Indications historiques :

- 1978 Ciba-Geigy (actuellement Novartis) rachète toute la zone des Rigoles pour une décharge.
- 1980 Un partenariat, sous forme de signature de convention, entre Pro-Natura, la Ciba et La Murithienne est établi afin de garantir la préservation du site (parcelle 958).
- 1984 La convention avec la Ciba et la Murithienne étendue sur la parcelle 964.
- 1985 La commune de Vionnaz met à disposition un terrain supplémentaire dans la zone à protéger (p.963). De petits travaux de débroussaillage et de fauche auront lieu dès cette année (action des bénévoles avec la Murithienne).
- 1988 Premier projet de réaménagement.
- 1992 Achat de la parcelle 962 avec la Murithienne.
- 1996-97 Les travaux de revitalisation, menés afin de réintroduire de l'eau dans le système, ont lieu. Cette opération permet de sauver la zone de l'assèchement et d'une disparition de sa biodiversité. La zone protégée revêt le faciès que nous lui connaissons actuellement.
- 1998 Achat des parcelles 938, 943, 950, 956 et 959 par Pro Natura de 12.7 ha de terrains qui deviennent la zone tampon entre le marais et les cultures intensives des alentours. Sur ce terrain, le drainage et les fumures sont exclus pour des raisons de protection des eaux et il en va de même pour le labourage qui perturberait la croissance de la prairie naturelle.
- 1999 : Des mares sont creusées pour abreuver les futures vaches écossaises.
- 2001 : Curage du dépotoir la Greffaz.
- 2002 : Transplantation-test de l'inule helvétique.
- 2009 : Installation d'une passerelle métallique sur la Greffaz.
- 2012 : Transplantation de 500 m<sup>2</sup> de terre des marais du Grand-Clos aux Rigoles de Vionnaz.
- 2015-2017 : Première étape du projet d'aménagement du bas marais et projet régional de compensation à la zone tampon et test de pâture concluant avec les buffles d'eau.
- 2018-2019 : Deuxième étape du projet d'aménagement du bas marais.